

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Votants :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Date et affichage de la convocation : 17 mars 2023

Délibération n°2023-6

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, LAGARDE Laurent, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, INÇABY Emile, LARRALDE Cécilia, ECHINARD Emmanuel, SANZBERRO Jean-Philippe, JAUREGUIBERRY Michel, IBARLUCIA Michel, PALLEC Bernard, ITHURBIDE Fabien

ABSENTS : MIURA LAMOTE Nathalie

PROCURATION :

A été nommé secrétaire de séance : LARRALDE Cécilia

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 161 337.50 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Des travaux d'extension électrique : 12700 €,
- L'achat de terrain dans la zone artisanale Mindegia : 116 637.60 €,
- L'achat de terrain pour l'extension de cimetière : 15 370 €

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes :
soit :

- 12 700 € au compte 20422 « Subvention d'équipement bâtiments et installations »
- 116 637.60 € au compte 2111 « terrains nus » opération 37 « Zone artisanale Mindeia »
- 15 370 € au compte 2111 « terrains nus » opération 39 « nouveau cimetière »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

